

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-2026-1
DU 30 MARS 2026**

Nombre de Conseillers :

En exercice	15	L'an deux mille vingt six
		Le trente mars à 19 H 00
Présents	13	Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS
		Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Votants	15	à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.
		Date de convocation du Conseil Municipal : 24/03/2026
		ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, CHARDAC Jasmine, HUCHET Pierrette, BORDAS Christian, BOUTIN Jean-François, MARTIN Frédéric, DUMON Christelle, AUDOUIN Anne, LEBAS Julie, GUILLEN Angel, de LONGCAMP Laurence
		ETAIENT ABSENTS : REVIDON-AUDRY Patrice à BROUDICHOUX Serge (procuration) TRANQUARD Jérôme à AUDOUIN Anne (procuration)
		SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anne AUDOUIN a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DELIBERATION 22-2026-1 DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS
SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE
TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »**

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le « département, les communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'assemblée générale constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 10 en date du 10 avril 2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner Madame le Maire ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :

Madame RAICHINI Patricia, en qualité de titulaire
Madame HUCHET Pierrette, en qualité de suppléante

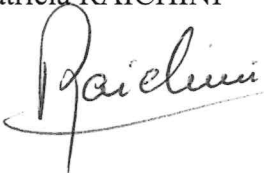
Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces se rattachant à la présente décision.

Constate que la présente délibération a été approuvée par 15 voix pour.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Patricia RAICHINI

Le secrétaire de séance,
Anne AUDOUIN



Acte rendu exécutoire
Le 31 mars 2026
Publié ou notifié
Le 31 mars 2026

